



Ganges le 03 avril 2018

Communiqué des Ligues Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées Occitanie

Les pilotes ont l'obligation d'apposer sur leur kart aux emplacements réglementaires, les plaques numéros et les numéros fournis par les organisateurs des Championnats. A défaut, ils se verront refuser le départ des essais officiels et/ou des essais qualificatifs et/ou de la manche qualificative et/ou de la pré-finale et/ou de la finale.

Cette règle est motivée par l'accord de partenariat passé entre nos Ligues et la société BPS Racing.

Ce partenaire fournira en contrepartie une dotation conséquente lors de la remise des Prix du Championnat du Sud 2018, ainsi que des bons d'achat par tirage au sort lors des podiums d'après course.

Il est difficile vous le savez de trouver des partenaires en karting et c'est notre intérêt à tous de les satisfaire. Aussi nous vous demandons de bien vouloir respecter la volonté de notre partenaire en apposant les plaques numéros avec son logo sur votre kart.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous vous souhaitons une bonne course.

Yves BLANC, Jean VEYRIES et Nicolas ZERVOS